

Boissettes

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

(DICRIM)



Merci de conserver ce document
consultable également sur www.boissettes.fr



QUELS RISQUES MAJEURS?

Le risque majeur, qu'il soit d'origine naturelle ou technologique, se produit rarement mais ses effets peuvent être d'une extrême gravité pour les personnes et provoquer d'importants dommages matériels.

En tant que commune riveraine de la SEINE, BOISSETTES est exposée à un risque évident d'**inondation** par crue (janvier 1982 : niveau orange ; 5,15 m à Melun) ou par **ruissellement** et **coulée de boue** (décembre 1999). Le risque de **glissement de terrain** est également à prendre en compte (mai 1989 — octobre 1993).

Notre commune peut être de nouveau affectée par un risque climatique tel que **tempête** (décembre 1999) **canicule** (étés 1976 et 2003), **froid intense**, **neige** ou **verglas** (janvier 1997). Il ne faut pas non plus sous-estimer certains **risques technologiques** : transports de matières dangereuses par voie fluviale, réacteur nucléaire à Nogent-sur-Seine, à moins de 65 kilomètres.

L'objectif de ce document est de vous informer de ces risques et de la conduite à tenir en cas d'alerte.

Ainsi pourrons-nous, le cas échéant, y faire face ensemble avec raison et bon sens.

Le Maire,

Jean-Pierre Legrand

Vous pouvez accéder au PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) et au PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) élaborés par la Préfecture de Seine-et-Marne en Mairie ou sur le site

www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr

Vous pouvez également consulter à la Mairie le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en regard des risques encourus.

LE RISQUE D'INONDATION



BOISSETTES est l'une des 156 communes de SEINE-ET-MARNE (sur 514) soumises au risque d'inondation.

Une partie de son territoire est située en zone inondable, c'est-à-dire sur le lit majeur de la SEINE. En cas de pluies très abondantes et persistantes le fleuve peut déborder bien au-delà des berges et porter atteinte aux personnes et aux biens.

Les habitations et implantations situées en bord de Seine et jusqu'à 100 mètres et plus de la rive peuvent être affectées si l'on se réfère au niveau de la crue centennale de 1910. Le repère de cette crue se trouve en bas de la rue du Général Clinchant, à droite.

La carte de la zone inondable est consultable sur : www.equipement.gouv.fr

Avant l'alerte,

S'informer régulièrement de la montée des eaux et du niveau de vigilance auprès :

- du service vocal de la Préfecture (01 64 71 75 93)
- de www.vigicru.es.gouv.fr
- des radios : France Info – France Inter...

Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits dangereux. **Obturer** les entrées d'eau : portes, soupiriaux, événements. **Amarrer** les cuves. **Déplacer** les véhicules hors de la zone inondable. Faire une **réserve** d'eau potable et de produits alimentaires.

Dès l'alerte,

Couper le courant électrique et le gaz. **Monter** à l'étage si nécessaire.

N'entreprendre une **évacuation** qu'en cas de force majeure ou sur ordre exprès des autorités (Mairie, Préfecture, Pompiers).

Ne s'engager ni à pied ni en voiture sur une route inondée.



Fermez portes
et aérations



Coupez gaz
et électricité



Montez à
l'étage à pied

L'alerte passée,

Ne rétablir le courant électrique qu'après le contrôle de l'installation par un professionnel.



LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le retrait ou le gonflement des argiles, consécutifs aux variations de la quantité d'eau, peuvent provoquer dans le sol l'apparition de **fissures** ou d'un **fontis** (affaissement provoqué par un éboulement souterrain).

Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés.

En cas de mouvement de terrain,

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

Signaler à la Mairie les signes précurseurs tels que fissures dans les murs, poteaux ou clôtures penchés, en vue d'une éventuelle démarche de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Évacuer au plus vite la zone dangereuse ou le bâtiment endommagé.



LES RISQUES CLIMATIQUES

Ils ne représentent pas un risque majeur à l'échelle de chaque commune, mais imposent de respecter des **consignes de sécurité**.

En cas d'intempéries

(vent violent, grand froid, neige ou verglas),

S'informer du niveau d'alerte (www.meteofrance.com), des messages météo et des consignes des autorités. **Fermer** les portes et les volets. Se déplacer le moins possible; en voiture, **rouler lentement**.

En cas de vent violent ranger à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés. Ne pas intervenir sur les toitures.

En cas de canicule,

Boire beaucoup d'eau. **Éviter** de sortir entre 11 heures et 16 heures. **Fermer** fenêtres et volets pendant la journée.

Rendre visite régulièrement aux personnes âgées vivant seules.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

LE RISQUE INDUSTRIEL

La station d'épuration de Boissettes ne représente pas un danger direct pour les habitants bien qu'elle soit située en zone inondable. En cas de crue exceptionnelle, l'étanchéité des bâtiments garantit la protection des installations. L'eau peut cependant pénétrer dans le réseau d'assainissement et entraîner la dilution de micropolluants dans l'eau du fleuve.

LE RISQUE TMD (Transport de Matières Dangereuses)

Le risque lié au transit fluvial présente un faible danger pour la population dans la mesure où le transport de matières dangereuses est strictement réglementé et limité quant au flux.



Le risque principal est celui de la **pollution du cours d'eau**.

En cas d'accident lié au transport de matières dangereuses,

Donner l'alerte si on est témoin ; appeler le 18 (Pompiers) ou le 112 (Appel d'Urgence). **S'éloigner** du lieu de l'accident.

LE RISQUE NUCLÉAIRE

La commune n'est pas concernée par un accident direct cependant la présence de la **centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine** peut entraîner le déclenchement de dispositifs de précaution.



En cas d'accident nucléaire,

En fonction de l'événement et sur instruction des autorités (décision préfectorale), les populations proches du site devront prendre un comprimé d'iode et / ou être évacuées.

Quoi qu'il en soit, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.



DANS TOUS LES CAS, SE TENIR INFORMÉ POUR AGIR AU MIEUX

En identifiant l'alerte qui est donnée,

- ☞ par une **sirène**: 3 signaux d'une minute espacés de 5 secondes.
- ☞ par le **véhicule mobile** de la mairie muni d'un mégaphone.
- ☞ par les **médias**, France Inter et France Info en particulier.

En respectant les consignes de base,

Éviter de téléphoner pour laisser le réseau téléphonique libre,

Se tenir informé en écoutant la radio ou en consultant les sites officiels,

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école: le personnel encadrant suit les consignes données en cas d'alerte.



Suivre les consignes diffusées par la Mairie ou les services de Police.

En préparant quelques objets qui peuvent s'avérer indispensables,

- ☞ lampe de poche avec piles de réserve
- ☞ bougies, allumettes
- ☞ radio à piles
- ☞ traitement médical en cours
- ☞ papiers, un peu d'argent
- ☞ bouteilles d'eau potable
- ☞ couvertures, vêtements de rechange

Et s'il s'agit d'un risque naturel, consultez

LA CARTE DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

sur www.meteofrance.com

*bulletin d'information accessible à partir
du niveau jaune au 08 20 03 18 73*

Rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement informé de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de leur évolution et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Jaune

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (coup de vent, orage d'été, etc.) sont prévus: tenez-vous au courant de leur évolution.

Vert

Pas de vigilance particulière.

**SI VOUS ESTIMEZ QU'EN CAS D'ALERTE
VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE,
PRÉSENTEZ VOUS À LA MAIRIE
POUR VOUS FAIRE RECENSER.**

COORDONNÉES UTILES

| | | | |
|--------------------|-----------------------|----------|------------|
| MAIRIE | 01 64 37 83 05 | POMPIERS | 18 |
| France INFO | 105.7 | SAMU | 15 |
| France INTER | 88.9 | POLICE | 17 |
| France Bleue Melun | 92.7 | Urgences | 112 |

RAPPEL DES SITES

www.meteofrance.com
www.equipement.gouv.fr
www.vigicrues.gouv.fr
www.boissettes.fr

Cadre législatif

L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.



Le présent document se veut un moyen de sensibilisation. Il n'est pas opposable aux tiers.